

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Décision du 10 mars 2011 portant désignation des membres
de la commission ministérielle pour la formation professionnelle**

NOR : DEVK1106518S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 19 novembre 2008 modifié portant création d'une commission ministérielle pour la
formation professionnelle ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Décide :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration suivants siègent à la commission ministérielle pour la
formation professionnelle :

Présidente de la commission ministérielle pour la formation professionnelle

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines, ou son représentant.

Au titre de l'administration centrale

Membres titulaires

Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ou son représentant.

Le directeur général de l'énergie et du climat, ou son représentant.

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, ou son représentant.

Le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant.

La commissaire générale au développement durable, ou son représentant.

La déléguée à la sécurité et la circulation routières, ou son représentant.

Membres suppléants

Le président de la sixième section (personnels et services) du conseil général de l'environnement
et du développement durable, ou son représentant.

Le secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant.

La chef du service du pilotage et de l'évolution des services, ou son représentant.

Le chargé du service des politiques support et des systèmes d'information, ou son représentant.

La directrice des affaires juridiques, ou son représentant.

Le directeur des infrastructures de transport, ou son représentant.

Au titre des chefs de services déconcentrés

Membres titulaires

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées.

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Limousin.
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne.
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Est.
Le directeur départemental des territoires de l'Orne.
La directrice départementale des territoires du Doubs.

Membres suppléants

Le directeur du centre d'études techniques de l'équipement du Sud-Ouest.
Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest.
Le chef de service du service navigation de la Seine.
Le directeur interdépartemental des routes Nord.
Le directeur départemental des territoires du territoire de Belfort.
Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes.

Au titre des centres interrégionaux de formation professionnelle

Membres titulaires

La directrice du CIFP de Rouen.
Le directeur du CIFP de Nancy.

Membres suppléants

Le directeur du CIFP de Toulouse.
Le directeur du CIFP d'Aix-en-Provence.

Article 2

Les représentants du personnel suivants siègent à la commission ministérielle pour la formation professionnelle :

CGT

Membres titulaires

Mme Geneviève BONNISSEAU.
M. Gilles BROCHARD.
M. Nivano FIOROT.
M. Philippe GARCIA.
M. Jean-Jacques GARET.
Mme Isabelle PERON.
Mme Marie-Hélène THOMAS.

Membres suppléants

M. Patrick BREUZARD.
M. Daniel BRO.
M. Bertrand DETOURNAY.
M. Thierry DINH VAN SANG.
Mme Elisabeth HUSTE.
M. Didier LASSAUZAY.
Mme Fabienne TATOT.

CGT-FO

Membres titulaires

M. Gérard COSTIL.
M. Dominique DELAUNAY.
Mme Pascale MASET.
M. Zaïnîl NIZARALY.
M. Patrick VINCENT.

Membres suppléants

M. Alain DURAFOUR.
M. Jean-Luc DUHAMEL.
M. Serge GRIMAUD.
M. Bernard LEBARON.
M. Michel LENOIR.

CFDT

Membres titulaires

M. Louis DAT.
Mme Isabelle ROUSSEAU.

Membres suppléants

M. Jean-Pascal GUILLEMET.
M. François JORQUERA.

UNSA

Membre titulaire

M. Michel GAUME.

Membre suppléant

M. Thierry CURIE-NODIN.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 10 mars 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER